



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 26/03/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 06 – ESL- 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de l'Ecole européenne de Droit (Faculté de droit et science politique)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'Ecole européenne de droit (ESL) pour 2024-2025 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Formations modifiées 2024-25

Licences

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-BANGOR 2024-2025 V2
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-ESPAGNE 2024-2025
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-IRLANDE 2024-2025

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-MANNHEIM_2024-2025
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-PASSAU_2024-2025
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit français et droit anglo-saxon-2024-2025 - V3
MCC-LICENCE MENTION-DROIT-PT Double diplômes internationaux-LASARRE_2024-2025

Masters

MCC-MASTER-MENTION-DIDE-PT LLM IAL-2024-2025
--

Diplômes d'université

MCC-DU-DROIT-DESL-2024-2025

Formations non modifiées 2024-25

Diplômes nationaux

Licences

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit et monde hispanique-2024-2025
--

Diplômes d'université

MCC-DU-DROIT-DEDUE-2024-2025
MCC-DU-DROIT-EDIHL-2024-2025

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BARCELONE/ VALENCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc		BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE (Double diplôme Franco-Russe)													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Français juridique		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BARCELONE/ VALENCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Français juridique		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BARCELONE/ VALENCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Contentieux administratif CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Contentieux administratif TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	OPTION								CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public	33			4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Français juridique		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme BARCELONE/ VALENCE									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la concurrence et de la consommation CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit de la concurrence et de la consommation TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CIVIL 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT CIVIL 1 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL 2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	HISTOIRE DU DROIT PRIVE (famille) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Français juridique		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles				1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													
Pour les étudiants sortants (UAB) de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	ANNUEL					60									
Matière	ANNUEL	Droit commercial				9	1								
Matière	ANNUEL	Droit civil				6	1								
Matière	ANNUEL	Droit financier et fiscal				6	1								
Matière	ANNUEL	Droit financier et fiscal II				9	1								
Matière	ANNUEL	Droit procédural I				6	1								
Matière	ANNUEL	Droit procédural II				6	1								
Matière	ANNUEL	Droit du travail et de la sécurité sociale I				6	1								
Matière	ANNUEL	Droit du travail et de la sécurité sociale II				6	1								
Matière	ANNUEL	Droit administratif				6	1								
Pour les étudiants sortants (Valence) de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
	ANNUEL					60									
Matière	ANNUEL	Droit civil III				7,5	1								
Matière	ANNUEL	Droit du travail II				9	1								
Matière	ANNUEL	Droit international privé				7,5	1								
Matière	ANNUEL	Droit commercial II				7,5	1								
Matière	ANNUEL	Droit penal II				7,5	1								
Matière	ANNUEL	Droit adminstratif II				7,5	1								
Matière	ANNUEL	Droit financier et fiscal I				6	1								
Matière	ANNUEL	Droit procédural II				7,5	1								

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme UCD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 5				30	30	Oui	Oui						
PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui						
Bloc		BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES DE SPECIALITE (Double diplôme Franco-Russe)													
UE	S1	Droit et culture russe (en remplacement de l'UE Droit administratif des biens)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Français juridique		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5											
PARCOURS DROIT PUBLIC															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif des biens TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme UCD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
PARCOURS SOCIAL															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles)				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du travail 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit du travail 1 TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3		Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S1	Français juridique		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Espagnol		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Allemand		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Italien		13,5						CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles		4.5											
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS AFFAIRES															
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit spécial des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit spécial des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil des biens CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil des biens TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H

[illegible]

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme UCD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit international 1 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit international 1 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES													
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
UE	S2	OPTION								CT (Contrôle terminal)				Écrit	1H
Matière	S2	Histoire du droit public	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Matière	S2	Histoires des idées politiques	33			4	4	Oui	Oui			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Français juridique		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13.5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles		4.5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													
PARCOURS DROIT SOCIAL															
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES													
UE	S2	DROIT DU TRAVAIL 2 (relations collectives)				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du travail 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit du travail 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CIVIL 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13.5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					

[illegible]

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire.		
L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement.		
Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

LICENCE 3		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme Mannheim									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Pour les étudiants sortants de UT															
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	Semestre 5													
Matière	S1	Introduction au droit civil allemand				10	10			À déterminer					
Matière	S1	Droit civil				8	8			À déterminer					
Matière	S1	Méthodologie juridique				8	8			À déterminer					
Matière	S1	Droit public économique				12	12			À déterminer					
Matière	S2	Travail de séminaire								À déterminer					
Semestre	S2	Semestre 6													
Matière	S2	Droit public économique				9	9			À déterminer					
Matière	S2	Présentation et communication, gestion de négociation				3	3			À déterminer					
Matière	S2	Fondements historiques du droit civil				3	3			À déterminer					
		<i>Modules au choix</i>													
Matière	S2	Droit international privé/économique				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit bancaire et des marchés des capitaux				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des sociétés				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des collectivités				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Insolvabilité et redressement				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des assurances privées				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence déloyale				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit médical et de la santé				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit fiscal				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Droit des cartels				7	7			À déterminer					
Matière	S2	Justice pour les mineurs				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Psychiatrie médico-légale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Méthodologie juridique pour les étudiants internationaux				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Protection internationale des droits de l'homme				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit humanitaire internationale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la famille				5	5			À déterminer					

Enseignements et évaluations organisées par l'Université de LA SARRE

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme PASSAU									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Pour les étudiants entrants de Passau															
Semestre	S1	SEMESTRE 3	210	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S1	DROIT CIVIL 1 (les contrats)				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				3		Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF 1				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT PENAL GENERAL				5.5		Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal général CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit pénal général TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT DES AFFAIRES	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	DROIT DES FINANCES PUBLIQUES	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S1	DROIT EUROPEEN	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Bloc	S1	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S1	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien dans la langue concernée	30			5.5		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Français juridique		13.5		2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 4	180	54		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2				6		Oui	Oui			Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			3	Non		CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES				6		Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	PROCEDURE PENALE	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
UE	S2	DROIT FISCAL	30			2		Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Double Diplôme International-Programme PASSAU									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Bloc	S2	BLOC D'OUVERTURE ET DE SPECIALISATION EN LANGUE ET DROIT DU PAYS DE MOBILITE													
UE	S2	Option double diplôme: Droit anglais, allemand, espagnol, italien dans la langue concernée	30			6		Oui	Oui	CCI (CC Intégral) CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	Langue vivante 2: Anglais, Espagnol, Italien ou Français juridique		13.5		2		Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Pour les étudiants sortants de UT															
Semestre	S1	Semestre 1													
Matière	S1	Travaux de recherche en droit allemand				10	10			À déterminer					
Matière	S1	droit constitutionnel				10	10			À déterminer					
Matière	S1	droit privé				10	10			À déterminer					
	S2	Enseignements au choix				10	10			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la succession				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Strafrechtsgeschichte				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Criminologie				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Justice pour les mineurs				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Psychiatrie médico-légale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Méthodologie juridique pour les étudiants internationaux				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Protection internationale des droits de l'homme				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit humanitaire internationale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la famille				5	5			À déterminer					
Semestre	S2	Semestre 2													
		1 choix parmi 2													
Matière	S2	droit constitutionnel				10	10			À déterminer					
Matière	S2	droit privé				10	10			À déterminer					
	S2	Enseignement au choix				10	10								
Matière	S2	Droit de la succession				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Strafrechtsgeschichte				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Criminologie				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Justice pour les mineurs				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Psychiatrie médico-légale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Méthodologie juridique pour les étudiants internationaux				5	5			À déterminer					
Matière	S2	Protection internationale des droits de l'homme				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit humanitaire internationale				2,5	2,5			À déterminer					
Matière	S2	Droit de la famille				5	5			À déterminer					

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit français et droit anglo-saxon	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplômes internationaux	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Directeur de l'ESL, sous réserve des stipulations spécifiques de la conventions établie avec le partenaire. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences,		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte d'examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire,		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Enseignements et évaluations
organisées par l'Université de LA
SARRE

Enseignements et évaluations
organisées par l'Université de LA
SARRE

[illegible]

[illegible]

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN	
PARCOURS TYPE	LLM International Aviation Law	
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
ANGLAIS (intégralement)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement est soumis à l'appréciation du président du jury du diplôme. Il est possible pour tout candidat qui en fait la demande au moment de sa première inscription de valider les modules du Master 2 en deux années. Dans ce cas, les droits d'inscription et les frais de formation sont acquittés une seule fois. Tout module non acquis (isolément ou par compensation) la première année pourra être passé l'année suivante. Tout module doit être suivi et validé dans son intégralité.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Chaque étudiant devra réaliser un stage obligatoire d'une durée minimum de 12 semaines. A l'issue de ce stage ou projet tuteuré l'étudiant en fait une restitution écrite qui est évaluée et fait l'objet d'une soutenance orale. Les modalités de restitution par l'étudiant et d'évaluation du stage sont précisées par le responsable du Master.		
Autres modalités		
Le cas échéant, le stage peut être remplacé par la réalisation d'un projet tutoré, en particulier pour les participants relevant de la formation continue, pour lesquels le projet tuteuré est obligatoire. La formation est également proposée en alternance.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Il existe une session d'examen unique organisée annuellement. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des examens terminaux écrits (UE 1 et UE2; rapport de l'UE7), oraux (un grand oral commun pour les UE 3, 4, 5 et 6), ainsi que, pour les UE 3, 4, 5 et 6, par une note de contrôle continu pour chacune. Ces examens peuvent être organisés le samedi.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, l'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes : - PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99 - ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99 - BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99 - TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20. Pour les UEs non validées, en cas notamment de choix de validation en deux ans, l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues aux épreuves		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
Pas de note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL et DROIT EUROPEEN									Session Unique		
Parcours-type		LLM International Aviation Law									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
	S3	SEMESTRE 3			30	30	Oui	Oui					

Bloc de connaissances spécifiques fondamentales *Evaluer et sécuriser l'activité de l'entreprise du secteur aérien pour minimiser le risque juridique et prévenir les litiges*

5- Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit international et de droit européen

10- Gérer un contentieux

UE	S3	UE1 : CORE MODULE 1 - Aerospace Legal Framework	70		15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S3	Introduction to the ecosystem, challenges and international aviation law	8				Non					
Matière	S3	Private international law	10				Non					
Matière	S3	Dispute resolution (litigation / ADR / arbitration)	15				Non					
Matière	S3	Chicago convention and its annexes / OACI	10				Non					
Matière	S3	Traffic rights	12				Non					
Matière	S3	Aviation historical and geopolitical landmarks	5				Non					
Matière	S3	Intellectual property in the aviation sector	10				Non					

Bloc de connaissance spécifiques fondamentales A *accompagner la mise en œuvre de la réglementation dans l'entreprise du secteur aérien pour respecter les impératifs managériaux et de compliance*

2- Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés

6- Réaliser une veille juridique dans un environnement européen et international I

UE	S3	UE2 : CORE MODULE 2 – Aerospace Economics & Management	65		15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h
Matière	S3	Compliance in the aviation sector	10				Non					
Matière	S3	Aviation economics	10				Non					
Matière	S3	Aerospace management	15				Non					
Matière	S3	Insurance issues in the air sector	10				Non					
Matière	S3	Sustainable development and air transport	20				Non					

7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité

8- Fournir un appui juridique à la prise de décision

9 - Négocier et rédiger des actes juridiques

UE	S4	UE3 : SPECIALIZED MODULE - Contracts and Financing	87		4	4	Oui	Oui	CC&CT	2	8	1	Oral	3h
Matière	S4	Sales, purchase and support contracts	15				Non							
Matière	S4	Guarantees	10				Non							
Matière	S4	Aircraft financing	15				Non							
Matière	S4	Export control and economic sanctions	20				Non							
Matière	S4	Aviation and competition law	10				Non							
Matière	S4	Practice of Contract Management	4				Non							
Matière	S4	Contracts in Common Law System	6				Non							
Matière	S4	M. R. O. contracts	7				Non							
Bloc de connaissances spécifiques <i>Mettre en œuvre les obligations de sécurité et de responsabilité de l'entreprise du secteur aérien en conformité avec la réglementation du secteur aérien</i> 7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité 8- Fournir un appui juridique à la prise de décision 9 - Négocier et rédiger des actes juridiques														
UE	S4	UE4 : SPECIALIZED MODULE - Security, Safety, Liability	82		4	4	Oui	Oui	CC&CT	2	8	1	Oral	3h
Matière	S4	Aviation security	10				Non							
Matière	S4	Aviation safety and accident investigation	15				Non							
Matière	S4	International Aviation Criminal Law	10				Non							
Matière	S4	Carriers' liability / passengers' rights	20				Non							
Matière	S4	Data protection in aviation	10				Non							
Matière	S4	Product liability	7				Non							
Matière	S4	Human factors	10				Non							
Bloc de connaissances spécifiques <i>Maîtriser la législation des zones aéroportuaire pour en optimiser la gestion</i> 7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité 8- Fournir un appui juridique à la prise de décision 9 - Négocier et rédiger des actes juridiques														
UE	S4	UE5 : SPECIALIZED MODULE -Air carriers	40		4	4	Oui	Oui	CC&CT	2	8	1	Oral	3h
Matière	S4	Air carriers regulations	10				Non							
Matière	S4	Airlines cooperation	10				Non							
Matière	S4	Business aviation	10				Non							
Matière	S4	Freight transport	10				Non							

MASTER 2		DROIT INTERNATIONAL et DROIT EUROPEEN										Session Unique			
Parcours-type		LLM International Aviation Law										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Bloc de connaissances spécifiques 6 <i>Acquérir des connaissances techniques pour répondre aux obligations juridiques liées à la navigabilité des aéronefs</i> 7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité 8- Fournir un appui juridique à la prise de décision 9 - Négocier et rédiger des actes juridiques											2	1			
UE	S4	UE6 : SPECIALIZED MODULE - Aircraft and UAV	40		4	4	Oui	Oui	CC&CT						
Matière	S4	Drones regulatory framework	15				Non								
Matière	S4	Aerospace engineering (aircraft, air transport system)	15				Non								
Matière	S4	Airworthiness	10				Non								
Bloc de connaissances spécifiques 6 <i>Acquérir des connaissances techniques pour répondre aux obligations juridiques liées à la navigabilité des aéronefs</i> 7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité 8- Fournir un appui juridique à la prise de décision 9 - Négocier et rédiger des actes juridiques											A déterminer			A déterminer	
UE	S4	UE7 : SPECIALIZED MODULE - Aircraft and UAV	27		4	4	Oui	Oui							
Matière	S4	Airport construction, ownership and management models	15				Non								
Matière	S4	Airport facilitation and slots management	5				Non								
Matière	S4	Ground handling operations	7				Non								
Bloc de connaissances spécifiques <i>Maîtriser la législation des zones aéroportuaire pour en optimiser la gestion</i> 7- Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité 8- Fournir un appui juridique à la prise de décision 9 - Négocier et rédiger des actes juridiques											CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance	1 heure	
UE	S4	UE8 : INTERNSHIP or TUTORED PROJECT	11		10	10	Oui	Oui							
Matière	S4	Methodology	6				Non								
Matière	S4	Apprenticeship guidance	5				Non								
Blocs de compétences transversales (RNCP 1-3-4) : 1- Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques 3- Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances 4- Contribuer à la transformation en contexte professionnel															
		TOTAL ANNEE	422		60	60									

Intitulé du bloc	Compétences
Blocs de compétences transversales	
BLOC 1 Mettre en œuvre les usages avancé et spécialisés des outils numériques	Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention Se servir de manière autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
BLOC 2 Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés	Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
BLOC 3 Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert des connaissances	Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
BLOC 4 Contribuer à la transformation en contexte professionnel	Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Blocs FICHE RNCP	
BLOC 5 Analyser, assister, et conseiller sur des problématiques de droit international et de droit européen	Analyser les enjeux juridiques internationaux et européens d'une situation factuelle afin d'opérer la bonne qualification juridique et déterminer le droit applicable. Construire les stratégies contentieuses d'argumentation en identifiant les questions juridiques dans un litige afin d'en analyser la teneur et d'y répondre Appliquer les méthodologies du droit international et droit européen à un contexte factuel pour appréhender la situation juridique pertinente Concevoir, à destination des particuliers, entreprises ou pouvoirs publics, des documents de compréhension et d'aide à la décision sur toutes les problématiques liées au droit international ou droit européen afin d'éclairer leurs actions Participer à la définition de politiques, de législations et de réglementations nationales en conformité avec le droit international ou le droit européen afin de garantir leur bonne mise en œuvre Traiter les informations émanant de sources internationales ou européennes afin de les intégrer aux données provenant d'autres sources. Produire une analyse juridique et stratégique permettant de répondre à des problématiques liées au droit international ou au droit européen Traiter les aspects juridiques de dossiers internationaux ou transnationaux pour en permettre l'analyse Conseiller dans des situations de litige impliquant la mise en œuvre du droit international ou du droit européen Analyser la jurisprudence internationale et européenne afin d'en maîtriser la portée et le contenu pertinents dans le contexte
BLOC 6 Réaliser une veille juridique dans un environnement européen et international	Identifier les différentes sources d'information internationales et européennes afin de réaliser une veille juridique complète Suivre le fonctionnement des institutions internationales et européennes pour en maîtriser les enjeux Utiliser de manière appropriée le vocabulaire technique lié aux organisations internationales et européennes Procéder à l'articulation des normes de divers ordres juridiques Prendre en compte la diversité des cultures juridiques pour une veille juridique complète
BLOC 7 Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité	Identifier les problématiques juridiques des différentes stratégies de l'entité afin de protéger ses intérêts Proposer des stratégies juridiques pour l'entité Travailler en équipe pour gérer un projet juridique Comprendre l'environnement juridique dans lequel évolue l'entité pour en tenir compte Procéder à une veille juridique générale et sectorielle Identifier les compétences et attributions des différents services internes et externes à l'entité Identifier des outils de prévention et gestion des risques juridiques de l'organisation pour les mettre en œuvre Prendre part au pilotage de l'entité afin de protéger ses intérêts
BLOC 8 Fournir un appui juridique à la prise de décision	Identifier et analyser les objectifs, besoins et contraintes ainsi que l'environnement d'une entité afin d'orienter la prise de décision Présenter les différentes options juridiques susceptibles de répondre aux objectifs et besoins Exposer les opportunités et risques des différentes options de façon à permettre la prise de décision (bilan coût/avantage des options)
BLOC 9 Négocier et rédiger des actes juridiques	Identifier le régime juridique interne, international et européen des différents actes aux fins de leur élaboration Identifier les points de convergence et de divergence entre les parties Définir une stratégie de négociation permettant de défendre les intérêts de l'entité Organiser et mener les négociations pour défendre les intérêts de l'entité Rédiger des actes juridiques nécessaires
BLOC 10 Gérer un contentieux	Sélectionner le forum et le mode de règlement le plus adapté (transaction, médiation, conciliation, arbitrage, juridictions étatiques, juridictions européennes et internationales) pour régler le litige Identifier les points litigieux en évaluant les risques pour conduire le processus de gestion du différend Élaborer une stratégie contentieuse permettant de défendre les intérêts de l'entité Identifier et collecter les éléments de preuve afin de soutenir la stratégie contentieuse Rédiger les mémoires et plaider devant les instances nationales, européennes et internationales pour le règlement des différends

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	European School of Law Toulouse
LIBELLÉ	Diplôme de la European School of Law Toulouse	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français ; l'usage d'autres langues est possible sur accord de la responsable de l'unité et de l'enseignant référent.		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Autorisé.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Session unique, organisée en juin pour les examens écrits et oraux; pour les étudiants justifiant d'une mobilité, cette session unique est organisée en septembre.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter aux examens terminaux de la session unique, peut être autorisé à composer à une session de substitution, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Dans ce cas l'étudiant peut être autorisé à composer sur avis des directrices du diplôme.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Une unité est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne de 10/20 minimum. L'assiduité à l'intégralité des conférences de l'année ainsi que la participation à la préparation de ces conférences en amont (sauf absence dûment justifiée) fait l'objet d'une bonification de 4% de la note à l'unité d'enseignement à laquelle l'étudiant est inscrit pour l'année universitaire. En cas d'inscription à deux unités d'enseignement, la bonification sera appliquée à l'unité de rang inférieur (par exemple à l'UE2 et non à l'UE3 pour un étudiant inscrit dans ces deux unités).		
Le diplôme est validé sur la base de la moyenne générale des notes qui doit être supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Une unité est définitivement acquise dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne de 10/20 minimum. En cas de non validation, l'étudiant conserve le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues dans les matières qui la constituent.		
Compensation		
oui		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DROIT - European School of Law Toulouse									Session unique		
Parcours		Diplôme de la European School of Law Toulouse									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE3-Rapport de mobilité ou dissertation de droit comparé		3/étudiant	5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
UE	ANNUEL	UE4-Gestion de projet à dimension européenne		3/groupe	5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	
Bonification	ANNUEL	Conférences de prestige		2/conf	Bonification		Non	Non					

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Droit et monde hispanique	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de 1ère session seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
L3 : Les modalités de l'établissement d'accueil en matière de seconde chance seront applicables pour les enseignements de Mobilité.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
L3 : Les notes obtenues au titre de la Mobilité seront validées ou non par le conseiller pédagogique. La moyenne générale obtenue aux deux semestres devra être supérieure ou égale à 10/20 pour la validation du semestre.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Droit et monde hispanique									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	SEMESTRE 3	147	81		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S1	DROIT CIVIL 1 (les contrats)				5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit civil 1 CM	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit civil 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF 1				5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit administratif 1 TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT PENAL GENERAL				4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit pénal général CM	30				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S1	Droit pénal général TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S1	DROIT FISCAL COMPARE				5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit fical comparé CM	21				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	30 MINS	Écrit	1H
Matière	S1	Droit fiscal comparé TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE SPECIALISATION EN LANGUE ET CULTURE JURIDIQUE ET POLITIQUE DU MONDE HISPANIQUE													
UE	S1	L'ESPAGNE DANS L'EUROPE	21			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
UE	S1	LES AUTONOMIES				5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Les autonomies CM	15				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
Matière	S1	Les autonomies TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S1	LANGUES VIVANTE 2 (Anglais)		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													
Semestre	S2	SEMESTRE 4	153	54		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabiloité civile)				5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit Civil 2 CM	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit Civil 2TD TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	30				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13.5			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES				5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	30				2.5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13.5			2.5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	BLOC DE SPECIALISATION EN LANGUE ET CULTURE JURIDIQUE ET POLITIQUE DU MONDE HISPANIQUE													
UE	S2	LANGUE ET CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE	21			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
	S2											Oral	30 MINS		
UE	S2	LE TRIANGLE Espagne, EUROPE, AMERIQUE	21			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2H	Écrit	1H
UE	S2	INITIATION AU DROIT ESPAGNOL DES CONTRATS	21			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1.5	Écrit	1H
	S2										Oral	30 MINS			
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES VIVANTE 2 (Anglais)		13.5		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
		BONIFICATIONS (voir annexe)													

LICENCE 3		DROIT										1ère session			Seconde session/chance		
Parcours-type		Droit et monde hispanique										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type	Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée

Mobilité : en fonction de l'établissement d'accueil

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	European School of Law Toulouse
LIBELLÉ	Diplôme d'études en droit de l'Union européenne	
Session DU	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université. Cette formation se situe dans le cadre de l'Action Jean Monnet, lancée en 1990 par la Commission des Communautés européennes afin de développer les enseignements sur l'intégration européenne dans les programmes universitaires
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les étudiants n'ayant pas validé le diplôme sont autorisés à s'y réinscrire sauf avis défavorable de la responsable		
PROFESSIONNALISATION		
Stages L'inscription au diplôme d'Etudes en Droit de l'Union Européenne ne confère pas le statut étudiant et ne permet donc pas d'établir une convention de stage.		
Autres modalités /		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen La première session d'examen se déroule en mai, après la période d'examen des diplômes nationaux en droit. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, portant sur l'une des matières de l'unité. Les étudiants qui ont validé le diplôme (moyenne de 10/20 aux trois épreuves) lors de la première session ne peuvent pas se représenter lors de la deuxième session.		
Seconde chance La session de seconde chance se déroule en fin d'année universitaire, généralement en juin. L'examen comporte trois épreuves écrites : une par unité, d'une durée de trois heures chacune, portant sur l'une des matières de l'unité. Les étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne au diplôme lors de la première session peuvent se présenter à l'épreuve ou aux épreuves où ils n'ont pas obtenu la moyenne. Les notes inférieures à la moyenne obtenues lors de la première session ne sont pas conservées pour la deuxième session.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation Le diplôme est délivré aux étudiants ayant participé aux trois épreuves et ayant obtenu la moyenne (10/20 au minimum) à l'ensemble des trois épreuves.		
Capitalisation/conservation La validation d'une unité, par l'obtention d'une note d'au moins 10/20, comporte l'acquisition définitive des crédits européens correspondants. La note obtenue est conservée si l'étudiant se réinscrit au diplôme ultérieurement.		
Compensation Le diplôme peut être obtenu par compensation entre les notes des trois unités qui le composent.		
Note éliminatoire Une absence à une épreuve est éliminatoire.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université									1ère session		Seconde session/chance	
Parcours		Diplôme d'études en droit de l'Union européenne							Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE1 - Cadre institutionnel	20	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		Le cadre historique de la construction européenne - Présentation historique - Les grandes étapes de l'intégration : des Communautés européennes à l'Union européenne				Non						
Matière		L'appareil institutionnel - Le système politique : Conseil de l'Union européenne, Conseil européen, Parlement européen, Commission européenne, ... - Le système juridictionnel : les juridictions de l'Union (Cour de justice de l'Union européenne, Tribunal de l'Union, Tribunal de la fonction publique)				Non						
Matière		L'ordre juridique - Les sources - La portée : Rapports droit de l'Union/droit national : primauté ; effet direct				Non						
Matière		Le système judiciaire - contentieux de l'annulation, de la déclaration, plein contentieux, coopération préjudicielle, recours en manquement, renvoi préjudiciel en interprétation ...				Non						
UE	ANNUEL	UE 2 - Droit européen matériel	40	13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		La libre concurrence - ententes, abus de position dominante, concentrations et aides d'État	10			Non						
Matière		La citoyenneté de l'Union	4			Non						
Matière		L'espace de liberté de sécurité et de Justice (ESLJ) - déplacement, séjour, asile, immigration, coopération en matière civile et pénale)	4			Non						
Matière		L'union économique et monétaire	4			Non						
Matière		La libre circulation des professionnels - La liberté d'accès et d'exercice des emplois salariés - Les conditions de vie, de travail et la protection sociale des salariés - La liberté d'établissement et la libre prestation de services	12			Non						
Matière		La libre circulation des marchandises	6			Non						
UE	ANNUEL	UE3 - Politiques de l'Union	40	13	13	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3h	Écrit	3h
Matière		La politique européenne du numérique	6			Non						
Matière		La politique de cohésion économique et sociale, fonds structurels	4			Non						
Matière		La politique agricole commune (PAC)	8			Non						
Matière		La politique européenne de la santé	6			Non						
Matière		La politique de protection des consommateurs	4			Non						
Matière		La politique européenne de l'environnement	8			Non						
Matière		La politique extérieure de l'Union	4			Non						
			Total									
			100	32								

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	European Digital Health Law	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06 DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement est soumis à l'appréciation du président du jury du diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
L'inscription à ce diplôme ne permet pas de bénéficier du statut d'étudiant ni de bénéficier d'une convention de stage		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Pour être admis au diplôme, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10 à l'examen oral.		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

[illegible]